

Aux acteurs de l'affichage libre
et à but idéal en ville de Lausanne

dossier traité par Christophe Jobin-Viret - 021 315 52 52

notre réf. **IDaff** /97742/cjv

Lausanne, le 29 mai 2012

Panneaux d'affichage à but idéal - Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer :
« Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre »

Madame, Monsieur,

Le 15 juin 2010, Monsieur Pierre-Yves Oppikofer, conseiller communal, déposait une motion intitulée « Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre ». Dans sa séance du 14 septembre 2010, le Conseil communal décidait de la transmettre à une commission.

La commission nommée pour étudier cette motion a siégé le 9 décembre 2010. Lors de cette séance, et à la lumière des éclaircissements apportés, l'auteur de la motion a pu prendre la mesure des efforts déjà consentis à Lausanne pour développer le réseau de panneaux d'affichage libre. Cependant, il a souligné qu'il existe actuellement un manque de place sur ce réseau pour l'affichage à but idéal. S'il a convenu que l'idée de doubler le nombre de panneaux peut paraître excessive, il a néanmoins maintenu qu'il y a matière à réfléchir sur les mesures à prendre pour garantir de la place sur les panneaux pour les petites associations à but idéal.

Lors de cette séance, je me suis engagé à ce que la Municipalité informe le Conseil communal par écrit d'ici fin janvier 2011 sur ce qui sera fait pour améliorer la situation de l'affichage libre. Monsieur Oppikofer a consenti, dans un premier temps à transformer sa motion en postulat et, dans un deuxième temps, à le retirer. Cette façon de procéder a comporté deux avantages : éviter la rédaction d'un rapport de commission et mettre plus rapidement en place la solution envisagée.

Permettez-moi un bref rappel historique. En 2000, 55 panneaux d'affichage libre étaient répartis sur le territoire communal. A l'automne de la même année, suite à une forte augmentation de l'affichage sauvage, la Direction des travaux a organisé une table ronde avec les afficheurs. Moyennant le respect des règles clairement rappelées à cette occasion, il a été décidé d'augmenter fortement le nombre de panneaux d'affichage libre. Le 6 mars 2001, la Municipalité en a adopté le principe.

A fin 2001, le nombre de panneaux disponibles était de 125, pour passer à 192 en octobre 2002. Cet objectif a été atteint malgré la difficulté d'implanter du mobilier urbain supplémentaire sur le domaine public. En effet, à la densité piétonnière s'ajoute l'encombrement des trottoirs par le mobilier urbain existant : arbres, corbeilles à déchets, poteaux et armoires de signalisation, éclairage public, chevalets, hydrantes, panneaux publicitaires, totems, containers, etc.

L'augmentation de 137 panneaux en moins de deux ans a permis de pratiquement atteindre le but souhaité, éradiquer l'affichage sauvage à Lausanne. Parallèlement, et pour répondre à la demande des sociétés de développement, six vitrines ont été implantées et mises à leur disposition. Celles-ci étant fermées à clef, les bénéficiaires peuvent aisément en gérer le contenu

En réalité, on constate que s'il est vrai que l'offre très importante du réseau d'affichage libre satisfait les acteurs de l'affichage culturel et festif, il n'en va pas de même des associations, sociétés, clubs sportifs, etc., dont les velléités



d'affichage sont vite balayées par l'usage intensif des panneaux. En effet, malgré la charte d'affichage qui impose, entre autres, de ne poser qu'une seule affichette par manifestation et de ne pas couvrir les autres affichettes dont la manifestation n'a pas encore eu lieu, force est de constater que ces deux règles ne sont pas respectées par les afficheurs. Ainsi, au centre-ville, la durée moyenne de visibilité d'une affiche est d'environ une heure. Cette durée de vie augmente cependant rapidement à mesure que l'on s'éloigne de l'hyper-centre.

La solution retenue pour remédier à cette situation est d'attribuer une partie des panneaux d'affichage libre existants à l'affichage à but exclusivement idéal.

Par ailleurs et suite à une étude effectuée sur le terrain, il a été constaté que des panneaux supplémentaires pouvaient être installés afin que chaque quartier puisse en disposer. C'est ainsi que 11 emplacements nouveaux ont été retenus.

Afin de les différencier des panneaux d'affichage libre de couleur rouge, les panneaux d'affichage à but idéal seront peints d'une couleur différente, à savoir bleue. Ce sont donc 33 panneaux au total qui seront consacrés à l'affichage à but idéal, dont 22 seront prélevés sur le parc existant. Au centre-ville, 6 panneaux seront pris sur des emplacements comprenant plusieurs panneaux à très fort taux d'occupation. Les 16 autres seront répartis sur le reste du territoire communal (voir liste annexée – actuellement 31 panneaux, deux emplacements à définir ultérieurement pour cause de chantiers : place de la Sallaz et maison de quartier de la Pontaise).

Dorénavant, deux listes distinctes seront disponibles en lieu et place de la liste qui se trouve actuellement sur le site Internet de la Ville :

- la liste des panneaux d'affichage libre (réseau rouge - voir liste annexée) ;
- la liste des panneaux d'affichage libre à but idéal (réseau bleu - voir liste annexée).

Enfin, un renforcement de la surveillance des panneaux sera mis en place dès l'introduction du nouveau système de façon à cadrer immédiatement tout débordement. Pour des raisons de logistique, la mise en place des panneaux s'effectuera sur une dizaine de jours dès le lundi 4 juin 2012.

A ce propos, je profite d'annexer à ce courrier une communication rappelant également les obligations des afficheurs et les conséquences du non-respect de celles-ci.

La dépense totale pour l'implantation des 11 nouveaux panneaux et la transformation des 22 existants avoisine les 20'000 francs. Cet investissement, relativement modeste eu égard au travail à accomplir, a été possible grâce aux prestations effectuées en interne par les divers corps de métier des Ateliers de la Ville.

En conclusion, nous pensons que moyennant le respect des règles d'utilisation des deux réseaux d'affichage distincts, cette solution permettra de maintenir une offre intéressante pour l'affichage culturel et festif, tout en octroyant un réseau d'affichage réservé aux divers acteurs associatifs lausannois.

Tout en vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication et de la diffuser afin que le panneau installé dans votre quartier soit amplement utilisé et rende ainsi le service escompté, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Olivier Français

Directeur des travaux
Conseiller national

Annexes : mentionnées

Copies : sociétés de développement, associations de quartier, sociétés d'affichage libre et aux afficheurs identifiés actifs ainsi qu'aux deux sociétés d'affichage commercial (SGA et Clear Channel)